



MAIRIE

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 074-217402155-20250306-DM2025\_03\_011-AU

S<sup>2</sup>LOW

## DÉCISION DU MAIRE

DM2025-03-011

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

N° 2025.01.002.T.00

- VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 relatifs aux procédures adaptées,
- VU la délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU la consultation effectuée relative au marché de travaux de réseaux et de voirie de la Route des Essertets,
- **CONSIDERANT** la réception d'une offre pour le lot 1 – terrassements et réseaux,
- **CONSIDERANT** la réception de trois offres pour le lot 2 – revêtements bitumineux,
- **CONSIDERANT** que l'offre la mieux disante au regard de l'analyse réalisée conformément aux dispositions du règlement de consultation, est l'offre de l'entreprise **MABBOUX ROGER et Fils** pour le lot 1,
- **CONSIDERANT** que l'offre la mieux disante au regard de l'analyse réalisée conformément aux dispositions du règlement de consultation, est l'offre de l'entreprise **COLAS France** avec la variante pour le lot 2,

Le Maire décide :

Article 1 :

- Le lot n°1 – terrassements et réseaux du marché de travaux de réseaux et de voirie de la Route des Essertets est attribué à l'entreprise **MABBOUX ROGER et Fils** pour un montant de **430 000 € HT** ;

Article 2 :

- Le lot n°2 – revêtements bitumineux du marché de travaux de réseaux et de voirie de la Route des Essertets est attribué à l'entreprise **COLAS France** pour un montant de **96 517,05 € HT**. La variante est retenue ;

Article 3 :

Le Maire rendra compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Praz-sur-Arly, le 06 MARS 2025

Le Maire

Yann JACCAZ

